



CABINET D'AUDIT COLSON

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

AFPAN « L'OR VERT »

Siège social : 2A Place Auguste Lebon
52220 MONTIER-EN-DER

-:-

EXERCICE 2023

(du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale Grand Est
Siège Social : PA du Pré Moinot - Rue des Minières BP 30074- 52100 SAINT- DIZIER - Tél. 03 25 06 53 90

AFPAN « L'OR VERT »
Siège social : 2A Place Auguste Lebon
52220 MONTIER-EN-DER

-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFPAN « L'OR VERT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AFPAN « L'OR VERT » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association AFPAN « L'OR VERT » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 20 Février 2024

Le Commissaire aux comptes

Arnaud COLSON

Société d'Exercice Libéral
par Actions Simplifiées
CABINET D'AUDIT COLSON
Groupe CAJEC AKELYS
SELAS au Capital de 15 000 Euros
PA de: Pié Mainot - Rue des Minières
BP 30074 - 52102 SAINT DIZIER CEDEX
Tél : 03 25 06 53 90
SIRET 430 381 524 00028 - APE 6920 Z

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	335	335			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 936	29 177	33 759	9 686	24 073
Autres immobilisations corporelles	58 316	37 005	21 312	28 332	- 7 020
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées	45		45	45	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	121 632	66 516	55 116	38 063	17 053
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours	27 891	6 048	21 843	14 827	7 016
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	246 032		246 032	134 826	111 206
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	50		50	1 285	- 1 235
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	149 506		149 506	282 757	- 133 251
Charges constatées d'avance	4 503		4 503		4 503
TOTAL (II)	427 981	6 048	421 933	433 696	- 11 763
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	549 613	72 564	477 049	471 759	5 290

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
· Fonds propres statutaires			
· Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
· Fonds statutaires			
· Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
· Réserves statutaires ou contractuelles			
· Réserves pour projet de l'entité			
· Autres			
Report à nouveau	199 077	288 898	- 89 821
Excédent ou déficit de l'exercice	17 341	-89 821	107 162
Situation nette (sous total)	216 417	199 077	17 340
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	216 417	199 077	17 340
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	33 688	39 591	- 5 903
TOTAL (III)	33 688	39 591	- 5 903
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96 583	122 000	- 25 417
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 583	70 392	21 191
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	37 497	40 699	- 3 202
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 280		1 280
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	226 943	233 091	- 6 148
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	477 049	471 759	5 290
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
· acceptés par les organes statutairement compétents			
· autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	23 843	25 484	- 1 641	-6,44
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	469 094	476 346	- 7 252	-1,52
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	408 007	453 450	- 45 443	-10,02
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	20 059	26 521	- 6 462	-24,37
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3	965	- 962	-99,69
Total des produits d'exploitation (I)	921 006	982 766	- 61 760	-6,28
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	18 847	19 643	- 796	-4,05
Variations stocks	-6 221	-4 265	- 1 956	45,86
Autres achats et charges externes	605 782	766 612	- 160 830	-20,98
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 116	7 736	- 5 620	-72,65
Salaires et traitements	203 997	194 568	9 429	4,85
Charges sociales	63 110	65 886	- 2 776	-4,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 301	8 499	8 802	103,57
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	4 818	20 049	- 15 231	-75,97
Total des charges d'exploitation (II)	909 751	1 078 729	- 168 978	-15,66
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	11 255	-95 963	107 218	111,73
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 298	681	617	90,60
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 298	681	617	90,60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	585	529	56	10,59
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	585	529	56	10,59
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	713	153	560	366,01
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	11 968	-95 810	107 778	112,49
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		312	- 312	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 903	12 006	- 6 103	-50,83
Total des produits exceptionnels (V)	5 903	12 318	- 6 415	-52,08
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	496	1 229	- 733	-59,64
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		5 045	- 5 045	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)	496	6 274	- 5 778	-92,09
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 407	6 044	- 637	-10,54
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	34	55	- 21	-38,18
Total des produits (I + III + IV)	928 207	995 765	- 67 558	-6,78
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	910 866	1 085 587	- 174 721	-16,09
EXCEDENT OU DEFICIT	17 341	-89 821	107 162	119,31
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 477 048.64 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 17 340.86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/02/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Règlement comptable applicable : « Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. »

OBJET SOCIAL

L'association « L'OR VERT » a pour objet :

De mettre en place un festival de photographie animalière et de nature, un évènement de culture artistique et scientifique reconnu au niveau national et international regroupant toute la filière photographique à travers l'utilisation de différents médias.

De promouvoir le développement local

D'encourager et de favoriser les initiatives susceptibles de renforcer le développement du festival

De dispenser de l'information, des éléments de compréhension sur l'environnement et la biodiversité pour mieux les appréhender, mieux les respecter et mieux les protéger. Le festival soutient la réflexion sur la protection des espaces et des espèces. Il s'efforce de permettre des échanges pluriels autour des enjeux environnementaux.

D'intégrer la dimension humaine et humaniste dans la construction de sa programmation.

De cultiver le lien social dans l'ensemble de ses activités.

De s'inscrire dans une démarche pédagogique d'éducation à l'environnement et au développement durable notamment auprès des plus jeunes au sein du festival et en initiant ou en soutenant des projets en dehors de l'évènement pour le public scolaire ou familial.

L'association joue un rôle moteur sur cet enjeu comme tête de réseau sur son territoire.

D'inscrire l'évènement et ses actions dans une démarche d'éco manifestation.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 121 632 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	335			335
Immobilisations corporelles	92 946	28 306		121 252
Immobilisations financières	45			45
TOTAL	93 326	28 306		121 632

Amortissements et provisions d'actif = 66 516 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	335			335
Immobilisations corporelles	54 928	11 253		66 181
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	55 263	11 253		66 516

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	335	335	0	1 ans
Matériel industriel	8 407	8 407	0	de 3 à 4 ans
Outillage industriel	4 487	4 487	0	3 ans
Matériels d'exposition (écrans)	50 042	16 283	33 759	de 2 à 7 ans
Matériel de transport	33 200	16 802	16 398	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	19 747	14 833	4 914	de 1 à 10 ans
Mobilier	5 370	5 370	0	de 5 à 10 ans
Immobilisations financières	45	0	45	
TOTAL	121 632	66 516	55 116	

Etat des créances = 250 585 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	250 585	250 585	
TOTAL	250 585	250 585	

Provisions pour dépréciation = 6 048 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	6 843				6 048
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	6 843				6 048

Produits à recevoir par postes du bilan = 210 940 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	210 940
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	210 940

Charges constatées d'avance = 4 503 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 33 688 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	39 591		5 903		33 688
TOTAL	39 591		5 903		33 688

Etat des dettes = 226 943 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	96 583	25 417	71 166	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	91 583	91 583		
Dettes fiscales & sociales	37 497	37 497		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 280	1 280		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	226 943	155 777	71 166	

Charges à payer par postes du bilan = 45 871 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div	
Fournisseurs	22 703
Dettes fiscales & sociales	23 167
Autres dettes	
TOTAL	45 871

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 210 940 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients prod a recevoir(418100)	210 940
TOTAL	210 940

Charges constatées d'avance = 4 503 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	4 503
TOTAL	4 503

Charges à payer = 45 871 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn fact non parvenues(408100)	22 703
TOTAL	22 703

Dettes fiscales et sociales	Montant
Cp a payer(428200)	15 454
Ch soc/cp a payer(438200)	7 372
Etat charges a payer(448600)	342
TOTAL	23 167

PRESTATIONS NATURE 2023

PAR DES ORGANISMES PRIVES :

Prêt de matériel-Décoration-Bâtiments-véhicules : Fondation Lucy Lebon, Site des courses Cap Der Tennis Club La Vie au Grand Der SAS Buron TFPF Geama Nissan Seven Autos SAS Bonne SMCOTM Serre de l'Ardille etc	14 000,00 €
Valorisation de la communication du festival (pages de publicité, annonces radio, ...)	420 000,00 €
Partenariat en nature avec l'ensemble des laboratoires photo	30 000,00 €
Partenariat avec les principaux partenaires privés (prêt de vidéo projecteurs, don de papier...)	20 000,00 €
Lots Concours Photographiques International et Jeunes	40 000,00 €
	524 000,00 €

PAR DES COLLECTIVITES :

Giffaumont-Champaubert Syndicat du Der EPTB Seine Grands Lacs Rives Dervoises Villers-en-Leu Wassy Conseil départemental de la Haute-Marne Communauté de Communes de Vendevre-Souaines Communauté de Communes des Lacs de Champagne Collège Jean Renoir	Mise à disposition de salles de matériel de véhicules de personnels	11 000,00 €
GRAND SAINT-DIZIER Der & Vallées et VILLE DE SAINT-DIZIER	Mise à disposition des Bureaux, mise à disposition de personnes pour l'aménagement d'espaces verts mise à disposition de chalets, barrières matériel électrique tables bancs et autres	32 000,00 €
COMMUNE LA PORTE DU DER	Mise à disposition de matériel	4 500,00 €
COMMUNES DE RIVES DERVOISES (Droyes, Louze), GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	Mise à disposition des salles communales et charges diverses	6 500,00 €
		57 000,00 €

VALORISATION DU BENEVOLAT

(sur la base de 11 52 €/heure en 2023 SMC hors charges)

	Nombre d'heures	
Le Festival (installation, manifestation, démontage)	16 000	184 320,00 €
Expositions itinérantes	1 000	11 520,00 €
Les Administrateurs et Logisticiens	4 000	46 080,00 €
		241 920,00 €

TOTAL GENERAL 822 920,00 €